

## COMMUNAUTE URBAINE

### Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de  
Conseillers en  
Exercice : 130

L'an deux mille vingt, le jeudi premier octobre, à 17h00,

Les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 24 septembre 2020, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

#### Etaient présents :

Jean-Baptiste GASTINNE; Florent SAINT-MARTIN; Didier SANSON; Alban BRUNEAU; Christine MOREL; Régis DEBONS à partir de 18h00 (examen du dossier n° 11); Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Jean-Louis ROUSSELIN; Christian GRANCHER; Jean-Michel ARGENTIN; François AUBER; André BAILLARD; Frédéric BASILLE; Dominique BELLENGER; Gilles BELLIERE; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT à partir de 18h00 (examen du dossier n° 11); Augustin BOEUF; Fanny BOQUET; Pierre BOUYSSSET; Patrick BUCOURT; Patrick BUSSON; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Noureddine CHATI; Malika CHERRIERE; Annie CHICOT; Olivier COMBE; Pascal CORNU; Nadège COURCHE; Pascal CRAMOISAN; Isabelle CREVEL; Stéphanie DE BAZELAIRE; Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Fabienne DELAFOSSE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Hady DIENG; Christine DOMAIN; Marie-Claire DOUMBIA; Marie-Laure DRONE; Véronique DUBOIS; Fabienne DUBOSQ; Jérôme DUBOST; Christian DUVAL à partir de 18h45 (examen du dossier n° 48); Clotilde EUDIER; Cindy EVRARD; Agnès FIRMIN LE BODO; Alain FLEURET; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT; Solange GAMBART; Laurent GILLE; Antonin GIMARD; Carol GONDOUIN; Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK; Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Annie GUIVARCH; Jocelyne GUYOMAR; Jean-Luc HEBERT; Fanny HEUZE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Valérie HUON-DEMARE; Pascal LACHEVRE; Laurent LANGELIER; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Daniel LEMESLE; Sandrine LEMOINE; Arnaud LENOBLE; Pascal LEPRETTE; Cyriaque LETHUILLIER; Laurent LOGIOU; Bruno LOZANO; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE; Emilie MASSET; Pierre MICHEL; Stéphanie MINEZ; Nathalie NAIL; Bineta NIANG ; Madjid NASSAH; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Edouard PHILIPPE; Bruno PIZANT; Etienne PLANCHON; Michel RATS; Alain RENAUT; Nicolas SIMON; Marc-Antoine TETREL; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE; Danièle VASCHALDE; Sylvain VASSE; Martine VIALA; Nacera VIEUBLE; Anne-Marie VIGNAL, **Membres titulaires**, Philippe DURECU; David LAURENT; Marie-Christine LAS; Sibylle FRANCONY; Ludovic CARPENTIER; Christian LECLERC,

#### Membres suppléants.

#### Etaient excusés :

Agnès CANAYER ; Anne-Virginie LECOURTOIS.

#### Etaient absents :

Pierre SIRONNEAU; Louisa COUPPEY; Wasil ECHCHENNA.

#### Pouvoirs :

Edouard PHILIPPE a donné pouvoir à Jean-Baptiste GASTINNE de 19h33 à 19h38 (examen des dossiers n° 68 à 73) ; Thérèse BARIL a donné pouvoir à Philippe DURECU; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Fanny BOQUET; Sophie HERVE a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Jean-Paul LECOQ a donné pouvoir à Laurent LOGIOU; Pierre LEMETAIS a donné pouvoir à David LAURENT; Hervé LEPILÉUR a donné pouvoir à Marie-Christine LAS; Raphaël LESUEUR a donné pouvoir à Etienne PLANCHON; Jean-Louis MAURICE a donné pouvoir à Sibylle FRANCONY; Christelle MSICA GUEROUT a donné pouvoir à Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Patrick TEISSERE a donné pouvoir à Pierre MICHEL; Thierry UVENARD a donné pouvoir à Bruno LOZANO; Laëticia DE SAINT NICOLAS a donné pouvoir à Régis DEBONS jusqu'à son arrivée à 18h50 (examen du dossier n° 48); Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Ludovic CARPENTIER; Jean-Pierre BONNEVILLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE; Christine CORMERAIS a donné pouvoir à Malika CHERRIERE jusqu'à son arrivée à 18h50 (examen du dossier n° 48); André CORNOU a donné pouvoir à Marie-Laure DRONE; Denis MERVILLE a donné pouvoir à Christian LECLERC; Dominique PREVOST a donné pouvoir à Stéphanie DE BAZELAIRE; Florence THIBAUDEAU-RAINOT a donné pouvoir à Augustin BœUF jusqu'à son arrivée à 19h10 (examen du dossier n° 63).

Thibaut CHAIX a été désigné Secrétaire de séance.

**DELB-20200289**

**URBANISME - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) - ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCoT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE (LHPCE).-**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le budget de l'exercice 2020,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L143-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Syndical du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en date du 13 février 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Havre Pointe de Caux Estuaire ;

VU la délibération du Conseil Syndical du Schéma de Cohérence Territoriale en date du 11 juillet 2014 portant révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Havre Pointe de Caux Estuaire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018 portant création de la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-L'Esneval et de Caux Estuaire ;

VU les statuts de la communauté urbaine ;

VU l'état d'urgence sanitaire et notamment l'article 7 de l'ordonnance en date du 25 mars 2020 suspendant les délais des procédures d'élaboration ou de gestion des SCoT à compter du 12 mars et jusqu'au 23 juin 2020 à minuit ;

VU le projet de rapport d'analyse de la mise en application du SCoT.

### CONSIDERANT :

- les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- les dispositions du document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- le rapport d'analyse de la mise en application du SCoT en annexe,
- les évolutions du cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le SCoT, notamment par rapport aux documents de rang supérieur,
- les objectifs définis dans le cadre de la délibération portant révision du SCoT en date du 11 juillet 2014 à savoir :
  - l'importance pour le territoire du pays Le Havre Pointe de Caux Estuaire de réviser son SCoT, document de référence permettant aux collectivités locales d'exprimer une ambition et d'assurer la cohérence de leurs politiques et projets de développement et d'aménagement,
- la nécessité d'actualiser les modalités de concertation,

**Son bureau, réuni le 17 septembre 2020, consulté,**

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

**Après en avoir délibéré ;**

### DECIDE :

- **d'approuver** l'analyse des résultats de l'application du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Le Havre Pointe de Caux Estuaire, de le mettre à disposition du public au siège de la Communauté urbaine et sur son site internet et de la communiquer à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement ;
- **de poursuivre** la révision du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire prescrite le 11 juillet 2014 à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- **de fixer** les objectifs prioritaires suivants :
  - prendre en compte les documents réglementaires de rang supérieur,
  - assurer un développement urbain maîtrisé et cohérent,
  - anticiper et s'adapter aux effets du réchauffement climatique et prendre en compte les risques naturels et anthropiques qui concernent notre territoire,

- conforter l'offre touristique et favoriser l'attractivité du territoire,
  - mettre en place une politique d'urbanisme commercial cohérente,
  - articuler les actions en matière d'urbanisme et de déplacements,
  - renforcer le positionnement de notre territoire dans l'économie internationale,
  - favoriser le développement des énergies renouvelables et encourager la réduction des consommations énergétiques,
  - veiller au maintien des grandes structures paysagères et renforcer les éléments identitaires qui font la spécificité de notre territoire,
  - préserver la trame verte et bleue et participer à la mise en réseau des espaces.
- **de fixer** les modalités de concertation suivantes :
- mise à disposition du public d'un dossier assorti d'un registre destiné à recevoir toute observation ou commentaire à l'hôtel de la communauté Le Havre Seine Métropole,
  - possibilité pour le public d'adresser tout commentaire, observation ou proposition par voie postale au Président de la communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
  - mise à disposition du public d'une adresse de messagerie électronique sur laquelle il pourra adresser toute information, commentaire ou proposition relative à la démarche SCoT,
  - organisation de réunions publiques aux étapes clés de la procédure,
  - information du public assurée tout au long de la procédure par voie de presse et sur le site internet de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- **d'autoriser** le Président à engager toutes les démarches et procédures de consultation, toutes les études et initiatives nécessaires au déroulement de la procédure,
- **d'informer** que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-8 ainsi qu'à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers conformément à l'article L143-17 du code de l'urbanisme.

### **Imputation budgétaire**

#### **Exercices 2020-2021**

#### **Budget principal**

Sous fonction 820 : aménagement urbain – services communs

Nature 202 : frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme

Code mission ID24 : urbanisme

Montant de la dépense : 60 000 euros

(dépenses estimées à 10 000 euros en 2020 et 50 000 euros en 2021)

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Par 123 voix « pour » et 2 « abstentions »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation

### **ACTE EXECUTOIRE**

**Reçu en Sous-Préfecture le 08/10/2020**

**Publié le 08/10/2020**

Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président